

INSCRIPTION en SECONDE

Téléchargez ce document pour vous aider lors de l'inscription au lycée

1) LA TELE INSCRIPTION

a) qui est concerné ?

La télé inscription concerne uniquement les élèves issus des collèges de la desserte du lycée, soit les trois collèges de Conflans (du Bois d'Aulne, les Hautes Rayes, Montaigne) ainsi que le collège St Exupéry à Andrésey et les collèges de Chanteloup-les-Vignes (Magellan et R. Cassin).

Les collégiens en provenance des autres établissements devront procéder à une inscription « papier » classique en se rendant au lycée le mercredi 25 juin matin munis des pièces énoncées en page suivante.

b) quelle est la procédure de télé inscription ?

Le collège d'origine délivre aux familles un code d'accès qui permet de créer et d'activer un compte. C'est une condition préalable indispensable pour accéder à la télé inscription.

L'affectation de votre enfant vous sera communiquée par courriel à l'issue de la procédure AFFELNET. Votre compte parent vous permettra alors d'effectuer l'inscription administrative de votre enfant à partir de n'importe quel poste informatique.

Vous devrez notamment vérifier que les informations contenues dans la fiche de renseignements en ligne du collège soient bien à jour, car elle sera transmise en l'état au lycée. Une attention toute particulière doit être accordée aux informations concernant les numéros de téléphone et les adresses de courriel, afin de pouvoir être rapidement contacté.

Vous aurez à choisir deux enseignements d'exploration et vous devrez obligatoirement formuler deux vœux pour l'enseignement d'exploration numéro 2.

Les descriptifs des contenus des enseignements d'exploration sur la fiche en fin de document vous aideront à opérer ce choix qui doit être réfléchi.

Aucun enseignement d'exploration ne prédestine au choix de la filière en classe de première.

2) Les documents à nous remettre via l'élève le jour de la rentrée :

- ◆ La fiche d'urgence¹: obligatoire, formulaire téléchargeable sur le site et à nous remettre complété le jour de la rentrée.

¹ Vous pouvez accéder à chaque document en cliquant sur son intitulé

- ◆ **L'autorisation à vous transmettre (ou non) tous documents par voie de courriel : obligatoire. Par défaut, nous vous adresserions courriers, bulletins scolaires, informations... par voie postale. Téléchargeable sur le site et à nous rendre instruite le jour de la rentrée** (ce choix reste modifiable tout au long de l'année scolaire)
- ◆ **L'attestation d'assurance scolaire : non obligatoire, mais dont l'absence interdirait à votre enfant toute sortie scolaire.**
- ◆ **L'adhésion à la Maison des Lycéens : non obligatoire, mais nécessaire pour participer aux activités extra-scolaires.** Imprimé téléchargeable sur le site, à nous remettre à la rentrée accompagné d'un chèque d'adhésion d'un montant de 5 € libellé à l'ordre de « Maison des Lycéens du lycée Jules Ferry » **avec les nom et prénom de l'élève inscrits au dos du chèque.**
- ◆ **Formulaire « Bourses nationales » téléchargeable, à remplir obligatoirement pour les élèves boursiers et ceux ayant déposé une demande de bourse. A nous retourner le jour de la rentrée accompagné d'un IBAN.**

L'inscription ne sera considérée définitive lors de la rentrée scolaire que si le dossier est complété. A défaut, aucune attestation ou certificat de scolarité ne pourra se voir délivré.

3) Les seules (éventuelles) démarches à effectuer :

- ◆ **Si votre enfant doit déjeuner au restaurant scolaire** (passage libre avec un badge) déposer au lycée ou adresser par voie postale à **SCOLAREST** à l'adresse du lycée un chèque d'un montant de 60 € libellé à l'ordre de **SCOLAREST** **avec les nom et prénom de l'élève inscrits au dos du chèque.**

A cette seule condition, son badge provisionné lui sera remis le jour de la rentrée

- ◆ **Si votre enfant doit emprunter les transports (NAVIGO)** il vous sera demandé de faire tamponner le formulaire par l'établissement fréquenté à la rentrée. Une permanence est assurée à l'accueil du lycée **jusqu'au 11 juillet aux horaires 9h00 -12h00 et 14h00-17h00.**

Espérant avoir facilité vos démarches, et vous souhaitant par avance de bonnes vacances, avant une bonne rentrée scolaire parmi nous,

Le Proviseur,
Alain MOREL

RENTREE 2014

Choix des enseignements en classes de seconde

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	2 ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION (1H30 X 2)	- OPTION FACULTATIVE
FRANÇAIS : 4 heures	<p>1) à choisir <u>entre</u> :</p> <p><u>sciences économiques et sociales</u></p> <p><u>principes fondamentaux de l'économie et de la gestion</u></p>	<p>LANGUE ANCIENNE : Latin : 3 heures</p>
MATHÉMATIQUES : 4 heures		
PHYSIQUE-CHIMIE : 3 heures		
S.V.T. : 1 heure 30		
HISTOIRE-GEO : 3 heures		
LANGUES : 5 heures 30	<p>2) A <u>choisir</u> lors de l'inscription parmi les enseignements proposés ci-dessous :</p>	
E.C.J.S : 0,5 heure		
EPS : 2 heures		
ACCOMPAGNEMENT : 2 heures		

Les enseignements d'exploration 2 :

- ◆ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (*si non retenu en premier choix*)
- ◆ Sciences de laboratoire.
- ◆ Littérature et Société.
- ◆ Langue vivante 3 Italien (3 heures hebdomadaires)
- ◆ Langues et cultures de l'Antiquité : Latin² (3 heures hebdomadaires)
- ◆ Méthodes et pratiques scientifiques.

² La langue ancienne Latin peut être choisie soit en enseignement d'exploration 2, soit en option facultative. Dans ce dernier cas l'horaire **s'ajoute** au total de l'enseignement obligatoire.

Vous obtiendrez un descriptif de chaque enseignement d'exploration en cliquant sur son intitulé.